



Conseil international du Café

137^e Session

Session virtuelle

19 mars 2024

Londres, Royaume-Uni

Ordre du jour provisoire

Item	Document
Ouverture de la 137^e session du Conseil	
1. Ordre du jour provisoire – à adopter	ICC-137-0
2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver	
2.1 Nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2023/24 Le Chef des opérations fera rapport.	ICC-137-1
3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter La Directrice exécutive présentera un rapport sur la situation du marché et un rapport intérim sur les travaux de l'Organisation (octobre 2023 à mars 2024), soulignant les progrès, les réalisations, les défis et les opportunités, en mettant l'accent sur l'exécution du programme des activités, les partenariats et les contributions volontaires.	verbal
4. Membres de l'Accord international de 2022 sur le Café – à noter La Directrice exécutive fera rapport sur les Membres de l'Accord de 2022 et sur les contacts avec les pays non-membres.	verbal
4.1 Statut des pays non membres qui ont signé l'Accord de 2022 - à examiner Le Chef des opérations fera rapport.	WP-Council 344/24
5. Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 – à noter Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.	verbal
6. Durabilité et Partenariats	
6.1 Groupe de Travail Public-privé du café – à noter La Directrice exécutive rendra compte de l'avancement du Groupe de Travail Public-privé du café (GTPPC) et des domaines de travail associés.	verbal
6.2 L'enquête de l'OIC sur le Règlement de l'Union européenne sur les produits zéro déforestation (RDUE) – à noter Le Secrétariat présentera le rapport contenant les résultats de l'enquête menée par l'OIC pour évaluer l'état de préparation des Membres à se conformer au RDUE.	à suivre
6.3 Création d'un mécanisme mondial de financement du café – à noter Le Chef des opérations fera rapport.	verbal
6.4 Centre d'Économie Circulaire du Café – à noter Le Chef des opérations fera rapport.	verbal

6.5 Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération – à noter	verbal
Le Chef des opérations fera rapport.	
6.5.1 Protocole d'accord : OIC – Centre d'Économie Circulaire du Café (C4CEC) – à approuver	WP-Council 336/23 Rev. 1
Le Conseil est invité à approuver un amendement spécifique apporté au texte du protocole d'accord après son approbation lors de la 136 ^e session du Conseil tenue à Bangalore en septembre 2023.	
6.5.2 Protocole d'accord : OIC – ITC – à approuver	WP-Council 337/23 Rev. 3
Le Conseil est invité à approuver un amendement spécifique apporté au texte du protocole d'accord après son approbation lors de la 136 ^e session du Conseil tenue à Bangalore en septembre 2023.	
6.5.3 Déclaration conjointe – OIC – GCP – BMZ – à noter	WP-Council 345/24
7. Questions financières et administratives	verbal
7.1 Comité des finances et de l'administration – à examiner	FA-362/24
Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière de l'Organisation.	
7.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés - à noter	FA-363/24
Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte des progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés, y compris les contacts avec les Membres ayant des arriérés de longue date.	
7.3 Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2024/25 – à examiner	FA-364/24
7.4 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2022/23 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver	FA-365/24
7.5 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2022/23 et rapport du vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver	FA-366/24
Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront soumis à l'approbation des Membres exportateurs.	
7.6 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2022/23 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver	FA-367/24
7.7 Fonds de promotion – à noter	verbal
Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont diffusés à titre d'information des Membres exportateurs.	
7.8 Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance – à examiner et, le cas échéant, à approuver	FA-368/24
7.9 Locaux – à examiner	verbal
La Directrice exécutive présentera des informations actualisées sur les futurs locaux.	
8. Conférence mondiale du café – à noter	à suivre
Un rapport sur la 5 ^e conférence mondiale du café, qui s'est tenue en Inde du 25 au 27 septembre 2023, et les principaux messages qui en ont découlé seront présentés.	
9. Bureaux et Comités – à examiner et, le cas échéant, à approuver	WP-Council 339/23 Rev. 1
Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes vacants de Président, de Vice-Président et de Membre des Comités.	
10. Pouvoirs	verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du Secrétariat et fera rapport au Conseil	
11. Réunions futures – à noter	verbal
Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.	
12. Questions diverses – à examiner	verbal

13. Séance de clôture

verbal

Le Secrétariat/Président du Conseil résumera les décisions prises par les Membres au cours de la session.

Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.

DOCUMENTS DE REFERENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandat du Comité commun
Mandat du Comité des finances et de l'administration
Bureaux pour l'année caféière 2023/24